



**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

## **PLAN D'ACTION RÉGIONAL CONTRE LES CYANOBACTÉRIES**

**Drummondville, le 25 septembre 2007** – En réaction au nombre d'éclosions de fleurs d'eau d'algues bleu-vert cet été, une coalition d'organismes a entrepris de prendre en main la problématique et d'agir ensemble pour tenter de prévenir leur apparition en 2008 en élaborant un plan d'action régional contre les cyanobactéries.

Ce plan d'action est le fruit d'une concertation entre le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), la Corporation pour la Promotion de l'Environnement de la Rivière Nicolet (COPERNIC), le Groupe de Concertation du Bassin de la Rivière Bécancour (GROBEC) et le Comité de Gestion du Bassin Versant de la Rivière Saint-François (COGESAF) et rendu possible grâce à la participation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de la Conférence Régionale des Élus du Centre du Québec (CRÉCQ).

Une spécialiste des cyanobactéries, Madame Karine Dauphin, a été engagée spécifiquement pour la mise en œuvre de ce plan d'action, qui se détaille en plusieurs actions :

1. **Rencontres d'information** au cours des prochaines semaines à l'intention des élus, des riverains ainsi que des citoyens, à différents endroits dans la région. Suite à ces rencontres, les participants en sauront davantage sur ces algues bleu-vert et, surtout, sur les façons de les éviter.
2. Inciter et supporter les riverains et élus dans le développement d'un **plan de prévention pour leur lac**;

3. Coordonner la **distribution de documents et la diffusion d'articles** sur les cyanobactéries et les moyens de prévention dans les médias locaux et régionaux ;
4. Analyser les besoins et élaborer le **plan d'action 2008-2009** contre les cyanobactéries.

Depuis plusieurs années dans les lacs et rivières du Québec, les problèmes liés à la prolifération des cyanobactéries ne cessent de croître. Lorsque les conditions du milieu dans lequel elles vivent leur sont favorables, elles sont en effet capables de se multiplier de façon importante, créant ainsi de grandes accumulations. C'est dans cette situation qu'elles peuvent entraîner des problèmes de toxicité et des risques pour la santé.

D'ailleurs, le CRECQ tient à souligner le geste environnemental de la MRC Drummond qui, par l'entremise de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a dernièrement démontré une solide volonté de mettre en application les modalités du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8), en incluant la vidange systématique des boues de fosses septiques et leur disposition dans un site reconnu par le MDDEP pour des fins de valorisation. Rappelons que le non-respect d'une vidange régulière des fosses septiques peut contribuer à l'apparition de cyanobactéries dans nos lacs et rivières.

Les informations détaillées concernant les rencontres d'information seront véhiculées au cours des prochaines semaines. Il est également possible de visiter le site [www.crecq.qc.ca](http://www.crecq.qc.ca) pour l'horaire. Les intervenants désirant obtenir une présentation dans leur municipalité doivent contacter Mme Dauphin au 819-353-2121 (poste 31) ou par courriel au [karine.dauphin@grobec.org](mailto:karine.dauphin@grobec.org).

- 30 -

Source: Karine Dauphin  
Chargée de projet régional cyanobactéries  
Téléphone : 819-353-2121 poste 31  
Courriel : [karine.dauphin@grobec.org](mailto:karine.dauphin@grobec.org)